

AGENDA

8 mai 2021 :

Par recommandation de la préfecture, vu la situation sanitaire actuelle, La Municipalité a célébré le 76ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, au monument aux morts, à 9h30 en comité restreint.

A l'issue de cette cérémonie, le maire a remis le diplôme et la médaille d'honneur pour 40 années de porte-drapeau à M. Maurice NICOLE. Ci-joint le texte lu par M. le Maire

Élections départementales et régionales :

Elles auront lieu les dimanches 20 et 27 juin 2021 à la salle Louis BUFFY de 8h00 à 18h00, dans le respect des gestes barrières.

Le port du masque est obligatoire.

14 juillet 2021 :

Face à l'incertitude et aux contraintes sanitaires, le conseil municipal annule cette festivité.

INFOS MUNICIPALES

Taux d'imposition 2021 :

La commune ne percevra plus la taxe d'habitation. Le mécanisme de compensation par l'état est le reversement de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour un taux de 21% complétée ou diminuée par l'application d'un coefficient correcteur. Chaque commune peut ensuite décider d'augmenter ou de diminuer les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties et de conserver le produit issu de cette augmentation.

Les membres du conseil ont décidé de ne pas les augmenter et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière sur la propriété bâtie : 33.82 % résultant du cumul du taux communal de 12.82 % et de l'ex-taux départemental de 21%.
- Taxe foncière sur la propriété non bâtie : 35.45 %.

Séjour de cohésion du service national universel de Côte d'or :

Il se déroulera, si la situation sanitaire le permet, du 21 juin au 2 juillet à la colonie du métro. Ce séjour concerne des jeunes de 15 à 17 ans. Ils réaliseront une action citoyenne pour la commune.

Secrétariat de mairie :

Il sera fermé du 17 au 21 mai 2021.

Civisme :

Suite à plusieurs plaintes, il est constaté que les trottoirs route de Montbard sont souvent recouverts d'excréments de chiens. Il est donc demandé aux propriétaires de ces animaux de bien vouloir ramasser les déjections de leurs compagnons lors de leurs promenades.

Rappel :

L'utilisation des tondeuses, taille-haies et tronçonneuses est autorisée :

- **Samedi de 9h à 12h puis de 15h à 18h.**
- **Les dimanches et jours fériés uniquement de 10 h à 12 h.**

TRAVAUX

Réfection des trottoirs de la route de Montbard côté impair :

Les travaux sont presque terminés. L'entreprise RENEVIER posera courant mai les potelets et les barrières urbaines avec jardinières afin de sécuriser le cheminement piétonnier. La commune procédera à l'engazonnement des espaces verts rue des Acacias et rue du Saussis Bailly.

Mairie :

Des travaux de rénovation sont engagés à l'intérieur de la mairie. Changement de lieu du bureau du maire et du local de stockage. Réfection des plafonds, de l'éclairage, des sols et des peintures dans ces locaux ainsi que dans la salle du conseil et du secrétariat. Ces travaux sont réalisés par l'agent communal et les membres du conseil municipal.

Assainissement :

L'entreprise GODARD a procédé à l'inspection télévisée du réseau d'assainissement sur une longueur de 390.84 m du croisement rue des Lilas/rue de la fontaine, rue des Vignes Blanches et chemin des Hâtes. Plusieurs anomalies ont été détectées : 8 joints d'étanchéités rompus et une fissure longitudinale notés comme risques non graves, 2 infiltrations dans regard notées à risque grave.

Le curage d'une partie du réseau d'eau pluviale de la route de Montbard a été aussi réalisé par cette entreprise le 14 avril.

ETAT CIVIL :

• Avis de décès :

Mme. Geneviève PEIGNOT le 14 janvier 2021.

• Bienvenue :

M. Noa TALLI et Mme NORMAND Marjorie, route de Montbard.

ENQUÊTE :

Feuille bulletin réponse pour consultation sur l'extinction de l'éclairage public la nuit.

INFORMATION :

Fleurissement de la commune :

Vendredi 21 mai à 8h00, place de la mairie, toutes les personnes souhaitant aider à fleurir le village seront les bienvenues.

Ci-joint le relevé des radars pédagogiques.

QUELQUES RAPPELS D'INFORMATIONS :

Horaires d'ouverture de la déchèterie de VENAREY-LES LAUMES		
JOUR	Période hivernale (Du 29.10 au 25.03)	Période estivale (Du 26.03 au 28.10)
Lundi et mercredi	14h - 17h	14h - 19h
Vendredi et samedi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 19h

Pour la location de la salle Louis Buffy, les clés sont disponibles chez Mme ROLLAND Laurence (tél : 03.80.96.81.17)

		Habitant de la commune	Habitant extérieur de la commune	Location	Cautions
Week-End	Vendredi soir au lundi matin	165€	260€	À la mairie	200€
À la journée	En semaine	60€	90€	À la mairie	

Tarif du gaz 1,35€ / m³

Mairie, rue du Pâtis / 21150 MENETREUX LE PITOIS

Tél : 03.80.96.01.60 Courriel : menetreuxlepitois@wanadoo.fr

Pour contacter Monsieur le Maire, Yvon FIORUCCI tél : 06.87.60.99.70

La Mairie est ouverte : le mercredi, vendredi de 15h30 à 18h30. Notre site internet :

<http://www.menetreux-le-pitois.com>

Pour toute nouvelle inscription et renseignement, vous pouvez contacter M. Patrick HUBERT



Menetreux Le Pitois



BULLETIN MUNICIPAL

Mai 2021

Tout d'abord, Maurice, permets-moi de te dire combien je suis heureux en ce jour du 8 mai d'être parmi vous et de rappeler la 2^{ème} raison qui nous rassemble ce matin au nom du conseil municipal et de la population de Ménétreux, même si j'aurais souhaité la présence de plus de monde. Mais la situation sanitaire actuelle ne nous le permet pas et c'est bien dommage.

Cette seconde raison, Maurice, c'est le rôle que tu joues dans notre commune à chaque commémoration, 8 mai - 11 novembre - 19 mars entre autres, en faveur du civisme et de la mémoire.

Que seraient nos cérémonies sans toi, sans ta présence fidèle depuis ces nombreuses années. Car tu as la lourde responsabilité d'arborer, lors des manifestations commémoratives nationales, l'emblème tricolore et de rendre ainsi hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus.

Maurice, tu es le serviteur anonyme d'un grand engagement personnel basé sur le sens du devoir, de l'honneur, de la rigueur et de la discipline, qui honore avec la plus grande dignité une fonction hautement symbolique pour la mémoire de ceux qui sont morts pour la France et pour la République. Être au service des autres est une grandeur.

Tu es ainsi le gardien du premier symbole de la Nation et de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». Aujourd'hui, le drapeau tricolore qui flotte sur tous les bâtiments publics, et s'il est largement déployé à l'occasion des manifestations commémoratives nationales, c'est grâce à vous les porte-drapeaux.

C'est ton engagement civique, ton engagement personnel et bénévole au service de la commune que je souhaite honorer aujourd'hui. Tu incarnes dans ton engagement des valeurs de courage, de générosité et de fraternité.

Maurice, je sais que tu as le souci que la transmission de ta mission de porte-drapeau soit relayée par les jeunes générations et que celle-ci se prépare. Tu as raison. Je serai particulièrement heureux de savoir que des jeunes soient intéressés mais j'espère que tu continueras encore un bon moment. Je te le souhaite.

Lors des cérémonies qui nous rassemblent en hommage aux morts ou à la République, c'est ton drapeau qui est à l'honneur et qui rend les honneurs. Tu places, je le sais, toute ta fierté en cet instant, dans le fait de n'être que le porte-drapeau, c'est-à-dire de t'effacer derrière ton devoir, de t'effacer pour ainsi dire derrière l'oriflamme que tu sers.

Mais aujourd'hui, Maurice, nous allons te mettre à l'honneur, car nous sommes ici pour t'attribuer le diplôme d'honneur de porte-drapeau pour ces années et pour les autres années à venir de bons et loyaux services.

Après avoir intégré le corps des Sapeurs-pompiers de Ménétreux-le-Pitois en 1953, tu as été porte-drapeau une 1^{ère} fois de 1953 à 1967 c'est-à-dire pendant 14 ans. Quelques années plus tard, en 1985, tu accèderas de nouveau au poste de porte-drapeau jusqu'à ce jour c'est-à-dire 35 nouvelles années ce qui représente 49 années.

C'est donc à ce titre et avec sincérité, Maurice, que je te remets la plus haute distinction qui existe, le diplôme d'honneur et la médaille d'honneur pour 40 années de porte-drapeau.

Je voudrais remercier Guy Monin qui m'a beaucoup aidé dans cette démarche. Il s'excuse de ne pas pouvoir être là, Maurice, mais il est aux cérémonies de Venarey les Laumes qui se déroulent en ce moment même.

Il ne me reste plus à vous dire que ces mots magnifiques que le Général de Gaulle a si souvent prononcé quand la France semblait sur le point de faiblir :

Vive la République

Vive la France.

ENQUÊTE COUPURE NOCTURNE



Afin de se projeter sur l'avenir et d'aller de l'avant dans le sens des mesures décidées dans le Grenelle de l'environnement, nous envisageons de rejoindre les communes, de plus en plus nombreuses (comme Alise Ste Reine, Grignon et Les Granges....) dans le choix de réduire le temps d'éclairage public.

Une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait :

- de réaliser des économies sur la consommation, la durée de vie des matériels et de la maintenance
- de participer à la protection des écosystèmes en diminuant la pollution lumineuse et limiter les perturbations pour la biodiversité.

Afin de vous associer à notre démarche, nous souhaitons recueillir vos propositions :

- coupure nocturne entre 22 h et 5 h
- coupure nocturne entre 23 h et 5 h
- coupure nocturne entre 22 h et 6 h
- coupure nocturne entre 23 h et 6 h
- pas de coupure : merci de préciser le motif

Votre réponse pourra être déposée dans la boîte aux lettres de la mairie ou transmise par mail menetreauxlepitois@wanadoo.fr pour le 15 juin 2021.

Sans réponse de votre part, nous considérerons que vous êtes favorable à une coupure nocturne.

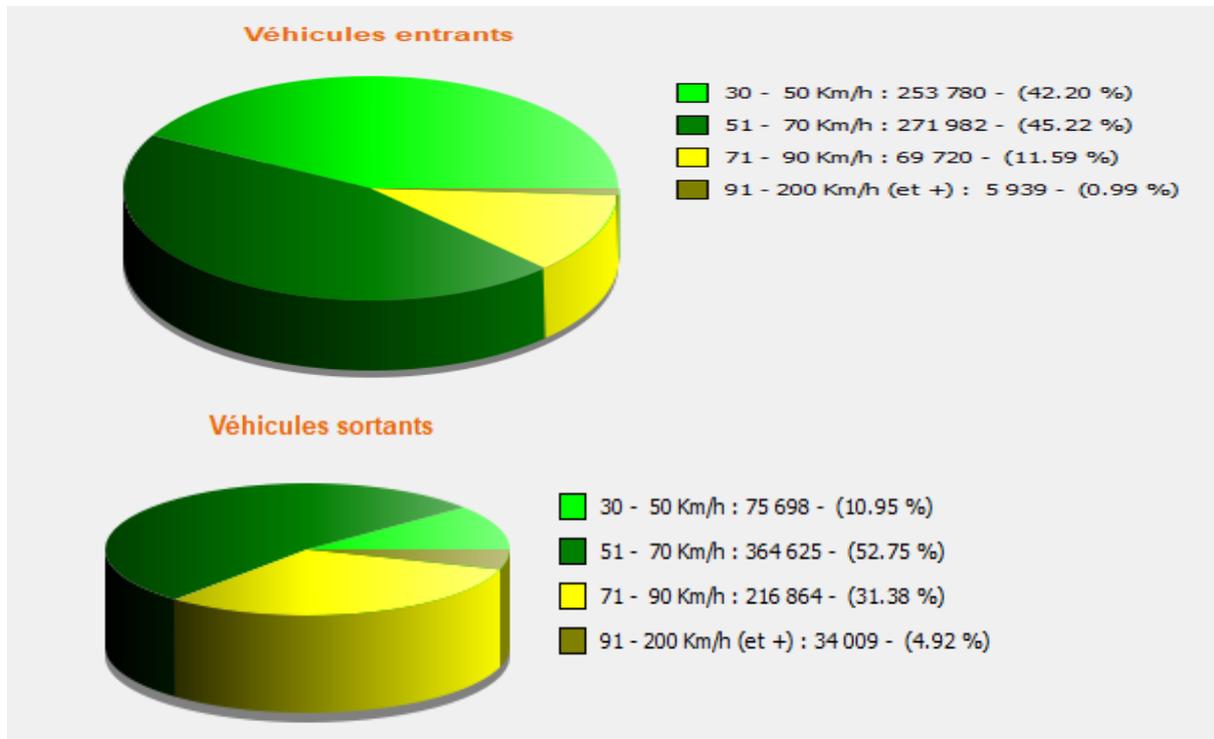
M. Mme

Relevé des radars pédagogiques :

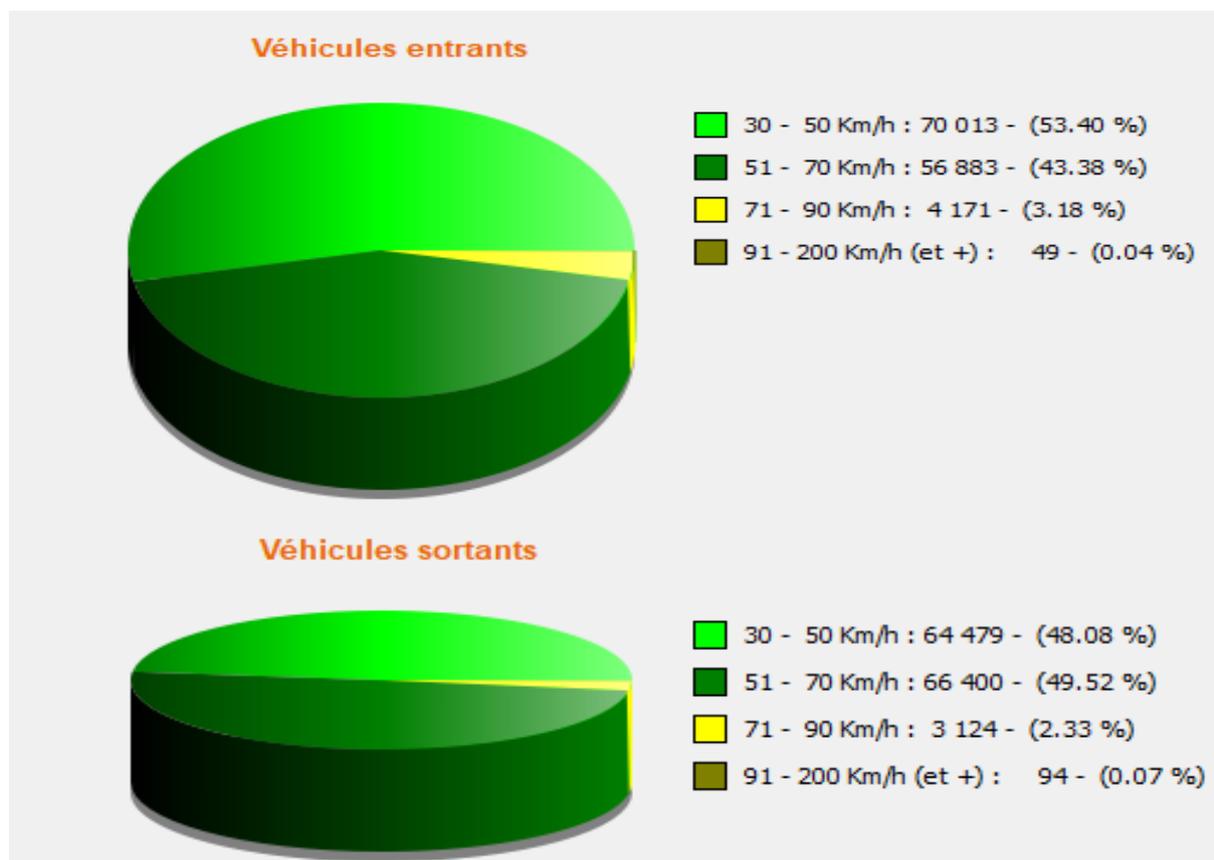
Du 7 mars 2020 au 7 mars 2021

Vitesse retenue à partir de 30Km/h à 50 m du radar.

Route de Montbard



Rue de l'Étang

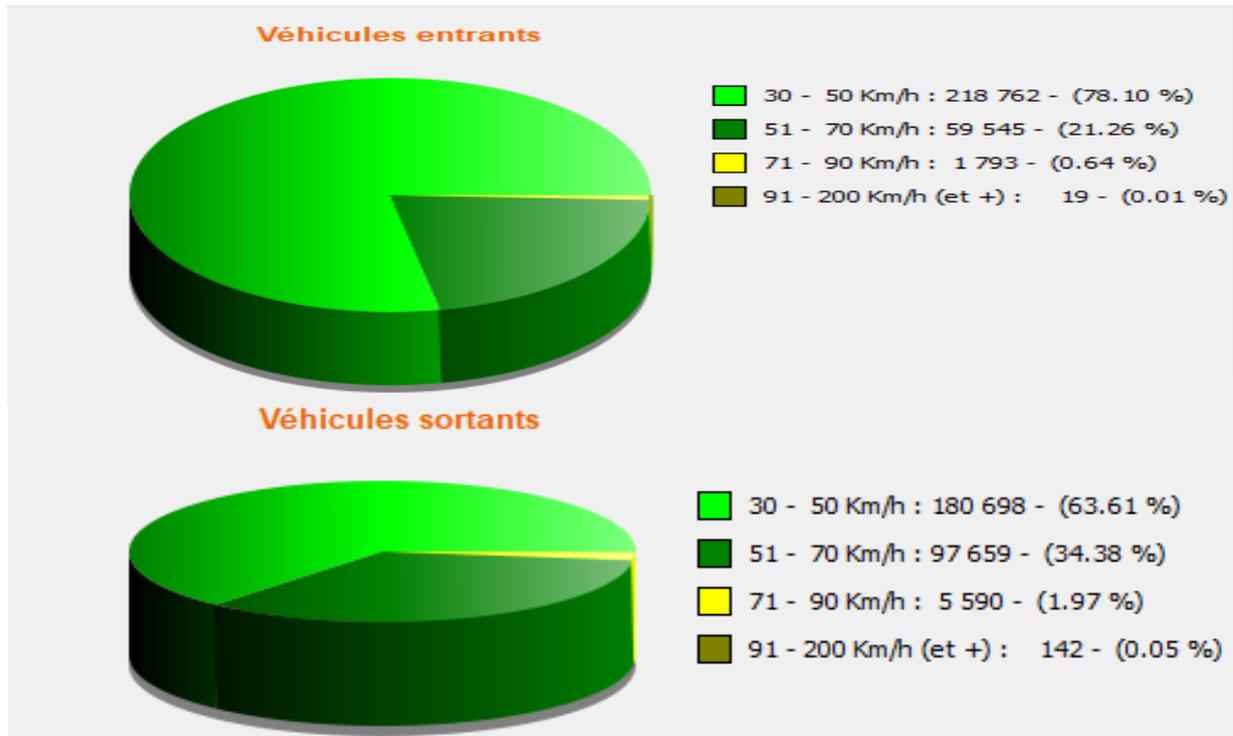


Relevé des radars pédagogiques :

Du 7 mars 2020 au 7 mars 2021

Vitesse retenue à partir de 30Km/h à 50 m du radar

Rue des Lilas



Rue des Vignes Blanches

